



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	

### *Membres absents :*

M. Gilbert MENUT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
Mme Fadoua LALOUCHE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Attribution d'un accord-cadre pour une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine sur le projet de territoire Grand Sud.**

Par délibération du 22 janvier 2009, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de missions de maîtrise d'oeuvre urbaine sur le site Grand Sud.

Le marché comprend les prestations suivantes :

- l'élaboration de projets ou d'orientations d'aménagement ;
- l'élaboration de prescriptions ou de recommandations ;
- l'assistance à la mise en oeuvre de démarches environnementales ;
- l'élaboration de dossiers d'urbanisme ;
- l'assistance technique et financière à la programmation ;
- le conseil et l'avis technique ;
- l'élaboration de synthèse et de bilans ;
- l'élaboration de documents de concertation.

Les études concerneront dans un premier temps la définition du projet d'aménagement des terrains militaires sud et l'accompagnement de la révision du PLU, qui feront l'objet des deux premiers marchés subséquents attribués par le même acte.

L'accord-cadre sera un marché à prix unitaire passé selon la procédure d'appel d'offres. La durée du marché est de 3 ans, avec une possibilité de reconduction de deux fois 12 mois.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, trois offres ont été reçues :

- l'offre du groupement dont le mandataire est la société François Leclercq, composé des sociétés TER, SLH et Ville Ouverte ;
- l'offre du groupement dont le mandataire est la société Atelier-cité-architecture, composé des sociétés In Situ, CSD Azur et Urban ;
- l'offre du groupement dont le mandataire est la société l'AUC, composé des sociétés Base, Franck Boutté, TETRA, et IOSIS.

La commission d'appel d'offres a choisi l'offre du groupement l'AUC pour un montant évalué à :

- 196 100 € HT pour le marché subséquent n° 1 de l'accord-cadre, qui s'étendra sur une durée de 13 mois ;
- 13 914 € HT pour le marché subséquent n° 2 de l'accord-cadre, qui s'étendra sur une durée de 2 mois .

La commission d'appel d'offre a attribué ce marché dans sa séance du 25 mars.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à signer l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet de territoire Grand Sud ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce marché ;
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés subséquents qui découleront de l'accord-cadre, lorsque ces marchés subséquents seront inférieurs à 206 000 € HT ;
- **d'autoriser** le Président à signer les éventuels avenants qui découleront des marchés subséquents dans la limite de 5 % de leurs montants si ces marchés sont supérieurs à 206 000 € HT.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 MARS 2009



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 19 mars 2009  
Publié le 27 mars 2009  
Déposé en Préfecture le